

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

M. Patrick BOULIER - Président
4, Boulevard du Général de Gaulle
BP 50166 - 76204 DIEPPE CEDEX
Tél : 02 32 90 20 25

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)



Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise (Coordonnateur du groupement de commandes)

Monsieur le Président
4, Boulevard du Général de Gaulle
76204 DIEPPE CEDEX
Tél : 02 32 90 20 25
commande.publique@agglodieppe-maritime.com

Ville de Dieppe

Service de la Commande Publique
Hôtel de Ville
Parc Jehan Ango
76200 DIEPPE
Tél : 02 35 84 23 83 - Fax : 02 35 06 61 37
commande.publique@agglodieppe-maritime.com

L'avis implique un marché public.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe.

Objet	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'exploitation des installations thermiques de Dieppe-Maritime et de la Ville de Dieppe.
Référence	AMO CHAUFFAGE
Type de marché	Services
Mode	Procédure ouverte
Code NUTS	FRD22
Durée	144 mois
DESCRIPTION	Dieppe-Maritime et la Ville de Dieppe ont constitué un groupement de commande en vue du renouvellement de leur contrat d'exploitation des installations thermiques incluant le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation et la climatisation des bâtiments des deux entités. Dieppe-Maritime assure le rôle de Coordonnateur du groupement de commandes. Dans le cadre du renouvellement des contrats d'exploitation des installations thermiques de Dieppe-Maritime et de la Ville de Dieppe, le présent marché a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation, la mise en oeuvre et le suivi de ces derniers.
Code CPV principal	79419000 - Services de conseil et d'évaluation
Code CPV complémentaire	79212000 - Services d'audit
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Division en lots : Non Les variantes sont refusées

Options	Non
Reconductions	Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Les renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

- Une lettre de candidature désignant le mandataire et identifiant les membres du groupement le cas échéant ;

- La déclaration sur l'honneur stipulant que le candidat :

- ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner, au sens des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

- est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet et apporter la preuve que l'autorisation de poursuite de son activité couvre la période correspondant à la durée du présent marché.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature - désignation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), en veillant à bien utiliser la dernière version mise à jour. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Les renseignements ou documents démontrant les capacités économiques et financières du candidat, tels que prévus à l'article 44.III du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, à savoir la déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Les renseignements ou documents démontrant les capacités professionnelles et techniques des candidats à exécuter le marché tel que prévus à l'article 44.IV du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, à savoir des références détaillées en lien avec l'objet du marché sur les trois dernières années. Pour chaque référence, il sera précisé le maître d'ouvrage, l'objet de la prestation, la période de réalisation et le montant des prestations.

Marché réservé : Non

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50 % : Valeur technique

50 % : Prix

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Offres

Remise des offres le **07/02/19 à 15h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **6 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 08/02/19 à 14h00

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Cette consultation bénéficie du Service **DUME**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Le présent marché se compose d'une tranche ferme et de quatre tranches optionnelles :

- Tranche ferme : Assistance au renouvellement des contrats d'exploitation des installations thermiques

Le contenu de la tranche ferme fait l'objet de quatre phases :

Phase 1 : audit des installations et des contrats existants ;

Phase 2 : élaboration du dossier de consultation et assistance à la passation des contrats d'exploitation ;

Phase 3 : mise en place des contrats ;

Phase 4 : contrôle et surveillance technique, gestion de l'énergie, suivi administratif et financier des contrats pendant la première année d'exploitation.

- Tranche optionnelle n°1 : Suivi de l'exécution des contrats de la 2ème année à la 4ème année d'exploitation

Le contenu de la tranche optionnelle n° 1 est le suivant :

- contrôle et surveillance technique, gestion de l'énergie, suivi financier et administratif des contrats de la 2ème à la 4ème année incluse d'exploitation.

- Tranche optionnelle n°2 : Suivi de l'exécution des contrats de la 5ème année à la 7ème année d'exploitation

Le contenu de la tranche optionnelle n° 2 fait l'objet de deux phases :

- Phase 1 : contrôle et surveillance technique, gestion de l'énergie, suivi financier et administratif des contrats de la 5ème à la 7ème année incluse d'exploitation,

- Phase 2 : bilan administratif, financier, technique et environnemental des contrats d'exploitation à l'issue de la 7ème année d'exploitation.

- Tranche optionnelle n°3 : Suivi de l'exécution des contrats de la 8ème année à la 10ème année d'exploitation

Le contenu de la tranche optionnelle n° 3 fait l'objet de deux phases :

- Phase 1 : contrôle et surveillance technique, gestion de l'énergie, suivi financier et administratif des contrats de la 8ème à la 10ème année incluse d'exploitation,

- Phase 2 : actualisation du bilan administratif, financier, technique et environnemental des contrats d'exploitation établi à l'issue de la 7ème année d'exploitation à la fin de ces derniers.

- Tranche optionnelle n°4 : Assistance technique en cas de construction, extension ou restructuration d'un équipement.

Le contenu de la tranche optionnelle n° 4 est le suivant :

- accompagnement et validation du volet relatif aux installations thermiques et climatiques des projets de construction, extension ou restructuration de bâtiments, assistance à la réception des travaux et à l'adaptation du contrat d'exploitation.

En application de l'article 78.II.1° du Décret Relatif aux Marchés Publics, cette tranche optionnelle est un accord-cadre conclu sans minimum et un maximum fixé à 10% du montant cumulé de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1 à 3. Cette tranche optionnelle sera exécutée au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du Décret Relatif aux Marchés Publics. Les bons de commande seront notifiés par chaque membre du groupement en fonction de leurs besoins, le cas échéant.

Aucune indemnité ne sera versée en cas de non-affermissement d'une tranche optionnelle.

Modalités de financement : fonds propres de Dieppe-Maritime et de la Ville de Dieppe.

Modalités de paiement : les paiements seront réalisés par mandats administratifs dont les modalités d'application sont précisées par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Mise à disposition du dossier de consultation : le dossier de consultation est téléchargeable sur le site <https://www.mpe76.fr/>.

Marché périodique : Non

Fonds : Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen Cedex 1

Tél : 02 32 08 12 70 - Fax : 02 32 08 12 71

greffe.ta-rouen@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen Cedex 1

Tél : 02 32 08 12 70 - Fax : 02 32 08 12 71

greffe.ta-rouen@juradm.fr

Envoi le 07/01/19 à la publication

Diffusion Presse	Version	Publication	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	09/01/19	19-1941	<u>2019_009</u>
JOUE	Intégrale	09/01/19		<u>2019/S006-009539</u>